

Ligue Algérienne pour la Défense des droits de l'Homme

الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان

Bureau National

Email : laddhalgerie@gmail.com

Tel Portable : 213.7.71.59.26.18

المكتب الوطني

laddhalgerie@gmail.com بريد الكتروني

213.7.71.59.26.18 هاتف نقال

Alger 12/02/2017

La France sera attaquée pour crimes contre l'humanité

A la veille de la commémoration des douloureux souvenirs du Cinquante sept 57 ème anniversaire de l'explosion du 13 février 1960, où la France a organisé à Reggane le plus grand et le plus dangereux essai nucléaire, l'équivalent de trois bombes d'Hiroshima. A cette triste occasion, la LADDH souhaite alerter l'opinion public national et international afin qu'ils prennent connaissance de l'ampleur des expériences nucléaires durant 1960 jusqu'en 1966 en Algérie et des effets néfastes qui persisteront à nuire et se transmettent de génération en génération, à l'avenir.

Dans ce contexte la LADDH dénonce l'inconscience de la puissance française qui a utilisé comme cobayes des milliers d'Algériens, ce qui dépasse 42.000 victimes qui étaient sur place : des nomades, prisonniers et même quelques recrues de l'armée française, et ce afin de mesurer la puissance de ces essais « expériences » et en étudier les effets destructeurs.

D'autre part, la LADDH rappelle qu'il est de notre responsabilité d'exiger que toute la lumière soit faite sur le dossier noir « des expériences nucléaires française en Algérie » et de connaître la vérité. Malheureusement, nous constatons une fois de plus un désintérêt total de la communauté internationale pour les conséquences des essais nucléaires, notamment le plutonium répandu dans l'atmosphère avec tous ses effets dangereux pour les milliers d'années à venir.

Cinquante sept ans après ces essais nucléaires, la LADDH est persuadée que l'aspect criminel de ces essais nucléaires par l'ancien colonisateur, constituent une violation des droits de l'homme et des exigences de la préservation de la nature et les dangers qu'ils représentent. Ces derniers se

manifestent, jusqu'à aujourd'hui, sous forme de malformations congénitales visibles sur 150.000 personnes touchées dans ces zones.

La LADDH considère que cette Arrêté du 22 septembre 2014 de la loi Morin du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, comme une véritable gifle à l'Etat Algérien ainsi qu'aux associations des victimes qui, depuis maintenant 11 ans, se sont battues et se battent encore pour une loi de réparation et de justice à l'égard des victimes militaires, civiles, algériennes, polynésiennes et françaises. Malgré plus de 730 dossiers algériens de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français dans le Sahara ont été rejetés par la commission ad hoc, ils ont été refusés au motif que les pathologies déclarées ne rentrent pas dans le cadre de la loi. Pis encore, fixant même des périodes de présence limitées entre le début et la fin des expérimentations, tout se passe comme si les émanations radioactives pouvaient s'arrêter subitement au 31 décembre 1967 et ne pouvaient atteindre les mêmes personnes ayant résidé ou séjourné dans son rayon d'action au lendemain de cette date butoir.

La LADDH estime qu'il incombe à la France toute la responsabilité des séquelles de ces crimes nucléaires. Malgré ses tentatives, par tous les moyens, d'imposer le black-out sur le dossier, prétextant, d'un côté, l'incompétence de la communauté internationale à traiter cette question et, de l'autre, en entourant le sujet de confidentialité et en dressant des obstacles à l'accès des chercheurs aux documents et archives français.

De façon générale, Mr HOUARI Kaddour Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés de la ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme "La LADDH" pense que la question aujourd'hui n'est point une affaire d'indemnisation des victimes irradiées par les essais nucléaires français de Reggane, mais plutôt celle de la reconnaissance des crimes commis contre des populations innocentes et leur pays, pour toutes les conséquences des essais nucléaires, et pour son mépris face à toutes les maladies endurées par les Algériens, la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme décidé de porter plainte contre l'Etat français au tribunal de La Haye .

P/ Bureau National

Secrétaire National chargé des dossiers spécialisés.

HOUARI Kaddour